



Patrice HIRIBERRY
Expert-Comptable Associé
Commissaire aux comptes

Maïté LAFFERRERE-MICHEL
Expert-Comptable Associée
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION TERRITOIRES & INTEGRATION NOUVELLE AQUITAINE

A.T.I.N.A

**Bureaux du Lac II - Bât O
Rue Robert Caumont
33049 BORDEAUX CEDEX**

SOMMAIRE :

- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
 - BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXE
-

EXERCICE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

Ce rapport contient 33 pages

Patrice HIRIBERRY
Expert-Comptable Associé
Commissaire aux comptes

Maïté LAFFERRERE-MICHEL
Expert-Comptable Associée
Commissaire aux comptes

**ASSOCIATION TERRITOIRES
& INTEGRATION
NOUVELLE AQUITAINE**

**Bureaux du Lac – Bât O
Rue Robert Caumont
33 049 BORDEAUX CEDEX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Territoires et Intégration Nouvelle Aquitaine (A.T.I.N.A) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point exposé dans la note « FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE » de l'annexe aux comptes annuels concernant l'absorption par voie de fusion de l'Association A.T.B.A avec effet au 1^{er} janvier 2017.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, concernant notamment les éléments suivants:

- ceux relatifs à la fusion absorption réalisée, tel qu'exposé aux notes 1Ter et 6 de l'Annexe avec d'une part, la reprise des comptes d'actifs et de passifs au 1^{er} janvier 2017 de l'ATBA et d'autre part, l'impact sur la présentation du compte de résultat de 2017, du regroupement des deux associations en comparaison avec le compte de résultat de l'exercice précédent,
- ceux relatifs aux engagements financiers et sociaux présentés aux notes 9 et 9Bis de l'Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier, et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BRUGES, le 10 décembre 2018



Maïté LAFFERRERE-MICHEL
Commissaire aux comptes

COMPTES SYNTHETIQUES

- ◆ BILAN
- ◆ COMPTE DE RESULTAT

BILAN ACTIF

493 8400

ACTIF		01/01/2017 au 31/12/2017		Durée : 12 Mois	Ex.2016-12 Mois
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	Frais d'établissement				
	Autres (1)	75 892.33	65 759.53	10 132.80	14 754.96
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	62 500.00		62 500.00	62 500.00
	Constructions	494 902.86	228 751.01	266 151.85	213 236.65
	Instal. techniques, mat. et out. ind.	650.19	650.19		
	Autres	761 376.44	644 383.32	116 993.12	133 771.77
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
	Participations	61.00		61.00	
	Créances rattachées à des participat.				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres	32 568.81		32 568.81	21 375.71
TOTAL I		1 427 951.63	939 544.05	488 407.58	445 639.09
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS :				
	Matières premières et autres approv.				
	En-cours de production:biens et serv.				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	AVANCES & ACPTES VERSES SUR COMMANDES				
	CREANCES (3) :				
	Créances usagers et cptes rattachés	160 500.79		160 500.79	77 065.04
COMPTES REGUL	Autres	172 542.33	2 250.00	170 292.33	37 562.67
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE	1 850 959.94		1 850 959.94	2 025 987.33
	DISPONIBILITES				
COMPTES REGUL	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (4)	29 833.69		29 833.69	26 619.52
	TOTAL II	2 213 836.75	2 250.00	2 211 586.75	2 167 234.56
CHARGES A REPARTIR S/ PLUS.EXERC. (III)					
TOTAL GENERAL (I+II+III)		3 641 788.38	941 794.05	2 699 994.33	2 612 873.65
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont à plus d'un an					
(4) Dont à plus d'un an					

BILAN PASSIF AVANT REPARTITION

493 8400

PASSIF		01/01/2017 au 31/12/2017	01/01/2016 au 31/12/2016
		Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES :		
	FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE	32 894.01	28 959.71
	ECART DE REEVALUATION (sur biens sans droit de reprise)		
	RESERVES :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres	1 503 265.71	1 314 142.98
	REPORT A NOUVEAU	-1 007.47	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-49 923.75	88 688.39
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS :		
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE		
	ECART DE REEVALUATION (sur biens avec droit de reprise)		
	DROITS DES PROPRIETAIRES (Commodat)		
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
	PROVISIONS REGLEMENTEES	9 398.67	
	TOTAL I	1 494 627.17	1 431 791.08
PROVISIONS	PROVISIONS POUR RISQUES	366 579.00	377 798.05
	PROVISIONS POUR CHARGES	5 200.00	
	TOTAL II	371 779.00	377 798.05
FONDS DEBIES	FONDS DEBIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	5 000.00	
	FONDS DEBIES SUR AUTRES RESSOURCES		
	TOTAL III	5 000.00	
DETTES (1)	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT(2)	127 053.72	170 318.50
	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	21 277.34	29 550.07
	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	67 440.48	59 857.51
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	553 261.20	479 711.63
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
	AUTRES DETTES	42 811.67	60 230.56
REGUL	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)	16 743.75	3 616.25
	TOTAL IV	828 588.16	803 284.52
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		2 699 994.33	2 612 873.65
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours banc. courants & soldes créd. de banques			
(3) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE

493 8400

RUBRIQUES	01/01/2017 au 31/12/2017	01/01/2016 au 31/12/2016
	Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
Dont à l'exportation :		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	22 562.17	20 382.79
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	40 713.06	10 632.40
Cotisations	880.00	879.00
Autres produits	5 361 055.65	5 032 385.97
TOTAL I	5 425 210.88	5 064 280.16
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
Achats de marchandises (a)		
Variation de stock		
Achats de matières premières & autres approvisionnements (a)	24 708.23	19 773.43
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	748 154.35	702 533.68
Impôts, taxes et versements assimilés	355 031.20	310 246.26
Salaires et traitements	2 961 125.73	2 637 641.99
Charges sociales	1 244 075.85	1 195 063.86
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (b)	69 786.86	67 369.87
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	2 250.00	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	28 024.00	42 384.00
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	14 028.27	2 252.88
TOTAL II	5 447 184.49	4 977 265.97
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-21 973.61	87 014.19
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :		
Bénéfice ou perte transférée III		
Perte ou bénéfice transféré IV		
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	20 818.40	20 145.64
(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs	11 390.28	2 252.88

(a) Y compris droits de douane

(b) Y compris dotations aux amortissements des charges à répartir

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE SUITE

493 8400

RUBRIQUES	01/01/2017 au 31/12/2017	01/01/2016 au 31/12/2016
	Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
PRODUITS FINANCIERS : De participations (3) D'autres valeurs mobilières & créances actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement	7 692.99	9 118.86
TOTAL V	7 692.99	9 118.86
CHARGES FINANCIERES : Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes s/cessions de valeurs mobilières de placement	5 514.96	6 879.14
TOTAL VI	5 514.96	6 879.14
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	2 178.03	2 239.72
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-19 795.58	89 253.91
PRODUITS EXCEPTIONNELS : Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	570.67 3 960.00	1 916.59 4 759.49
TOTAL VII	4 530.67	6 676.08
CHARGES EXCEPTIONNELLES : Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements et aux provisions	1 979.79 8 427.69 22 722.36	5 205.60
TOTAL VIII	33 129.84	5 205.60
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-28 599.17	1 470.48
IMPOTS SUR LES BENEFICES (IX) REPORT RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (X) ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (XI)	1 529.00	2 036.00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	5 437 434.54	5 080 075.10
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	5 487 358.29	4 991 386.71
EXCEDENT OU DEFICIT	-49 923.75	88 688.39
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE : PRODUITS CHARGES		
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

ANNEXE

A.T.I.N.A.

ASSOCIATION TERRITOIRES & INTEGRATION NOUVELLE AQUITAINE

Exercice clos le 31 décembre 2017

Durée : 12 mois

ANNEXE

Les comptes annuels de l'Association se caractérisent par les éléments suivants :

Bilan arrêté à un total de	2 699 994 €
Compte de résultat arrêté à un total de	5 487 358 €
et faisant apparaître un déficit comptable de	49 923 €
dont résultat sous contrôle de tiers financeurs :	- 50 279 €
dont résultat de l'activité associative :	+ 356 €

ELEMENT NUMERO	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2017 au 31/12/2017	INFORMATIONS		
		PRODUITES	NON PRODUITES	
		NOTE N°	N/S	N/A
1	I - REGLES ET METHODES COMPTABLES Méthodes d'évaluation Calcul des amortissements et des provisions Changements de méthode Dérogations Informations complémentaires pour donner l'image fidèle Faits caractéristiques et événements postérieurs II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	Notes 1, 1 bis et ter		
2	Etat de l'actif immobilisé	Note 2		
3	Etat des amortissements	Note 2		
4	Etat des provisions	Note 3		
5	Etat des échéances, des créances et des dettes	Note 4		
6	Informations et commentaires sur :			
	1. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			N/A
	2. Réévaluation			N/A
	3. Frais d'établissement			N/A
	4. Frais de recherche appliquée et de développement			N/A
	5. Fonds commercial			N/A
	6. Intérêts immobilisés			N/A
	7. Intérêts sur éléments de l'actif circulant			N/A
	8. Différences d'évaluation sur éléments fonctiques de l'actif circulant			N/A
	9. Avances aux dirigeants			N/A
	10. Produits à recevoir	Note 5		
	11. Charges à payer	Note 5		
	12. Charges et produits constatés d'avance	Note 5		
	13. Fonds associatifs	Note 6		
	14. Parts bénéficiaires			N/A
	15. Obligations convertibles			N/A
	16. Ventilation du chiffre d'affaires et des ressources	Note 7		
	17. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices			N/A
	18. Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères			N/A
	19. Rémunérations – Indemnités allouées aux dirigeants	Note 11		
	20. Ventilation de l'effectif moyen	Note 8		
	21. Contributions volontaires	Note 10		
	III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
7	Crédit-bail			N/A
8	Engagements financiers	Note 9		
9	Dettes garanties par des sûretés réelles	Note 9		
10	Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société			N/A
11	Liste des filiales et participations.			N/A

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général, aménagées par le Règlement CRC n°99-01 relatif aux associations et la circulaire M22 conformément à la réglementation financière et comptable des ESSMS (*établissements de services sociaux et médico-sociaux*) : article R.314-1 à R.314-63 et R.314-80 à R.314-100 du CASF (*Code de l'Action Sociale et des Familles*).

Les comptes annuels sont établis selon les principes comptables de base :

- *image fidèle*
- *comparabilité*
- *continuité de l'exploitation*
- *régularité*
- *sincérité*
- *importance relative*
- *prudence*

et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (*prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, ainsi que les coûts directement*) après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût de production des ces immobilisations.

Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou d'apport en nature isolé, sont comptabilisées le cas échéant, à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif (*la méthode linéaire a été retenue dans la limite des possibilités fiscales*), en fonction de la durée normale d'utilisation des biens suivantes :

. Logiciels :	1 à 5 ans
. Construction :	7 à 40 ans (<i>selon les composants</i>)
. Matériels :	4 à 5 ans
. Agencements & installations générales :	5 à 10 ans
. Matériels de bureau :	3 à 5 ans
. Mobiliers :	10 ans

Par mesure de simplification, l'association a opté pour l'amortissement des immobilisations selon les durées d'usage habituellement pratiquées.

Une provision pour dépréciation est constatée, lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une provision pour dépréciation est pratiquée pour ramener cette valeur à leur valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la situation nette des filiales concernées, de leur valeur de rendement et de la perspective des résultats futurs.

c) Stocks & Prestations en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Il n'y a pas de stocks prépondérants dans notre activité.

Les mesures de placement pour lesquelles l'association n'a pas reçue l'accord de prise en charge ne peuvent pas être constatées dans la comptabilité car, sans accord de prise en charge, la créance n'est pas certaine même si l'association a déjà réalisé la prestation.

Les frais de gestion prélevés mensuellement auprès des majeurs font l'objet d'une actualisation à la clôture de l'exercice : les régularisations en découlant sont constatées en dettes ou créances sur majeurs.

d) Créances

Les créances sont retenues pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Dettes

Les dettes figurant au passif sont inscrites pour leur valeur au jour de la clôture de l'exercice, toutes provisions pour les actualiser ayant été pratiquées (*sont, par exemple, provisionnées l'ensemble des charges ou dettes, nées au cours de l'exercice, ou résultant de l'exploitation de l'exercice, même si elles n'ont pas encore fait l'objet d'une note de débit*).

En conclusion, l'ensemble des évaluations a été fait conformément aux règles édictées par les articles L.123-13, L.123-14 et L.123-17 du Code de Commerce, les articles R.123-172 à R.123-208 du Code de Commerce, auxquels ces évaluations font référence.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il n'y a pas de circonstance qui empêche de comparer, d'un exercice sur l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat hormis le point suivant :

Les comptes annuels 2017 prennent en compte la fusion-absorption de l'association ATBA (Association Tutélaire Bassin d'Arcachon) avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Cette fusion absorption génère sur cet exercice :

- *une augmentation des produits et des charges par rapport à l'exercice précédent ;*
- *des mises au rebut relatives à des agencements, installations réalisés dans les anciens locaux loués car le service a déménagé sur un local, également loué, à LA TESTE DE BUCH au mois de novembre 2017, des matériels qui étaient obsolètes,*
- *des frais de déménagements,*
- *des investissements pour rendre les nouveaux locaux loués nus en état d'être utilisés : il s'agit d'agencements intérieurs.*

Pour faciliter la comparaison de l'exercice 2017 par rapport à l'exercice 2016, nous vous présentons les comptes pro-forma avec le cumul des sommes ATINA / ATBA sur l'exercice N-1 (2016) ci-après.

ATINA - Comptes Proforma intégrant ATBA sur 2016

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Arrêté au 31/12/2017

BILAN ACTIF

ACTIF		01/01/2017 au 31/12/2017		Durée : 12 Mois	Ex.2016-12 Mois
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
ACTIF	IMMOBILISE				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	Frais d'établissement				
	Autres	75 892.33	65 759.53	10 132.80	14 754.96
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	62 500.00		62 500.00	62 500.00
	Constructions	494 902.86	228 751.01	266 151.85	213 236.65
	Instal. techniques, mat. et out. ind.	650.19	650.19		
	Autres	761 376.44	644 383.32	116 993.12	166 131.77
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
	Participations	61.00		61.00	61.00
	Créances rattachées à des participat.				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres	32 568.81		32 568.81	25 633.71
TOTAL I		1 427 951.63	939 544.05	488 407.58	482 318.09
ACTIF	CIRCULANT				
	STOCKS ET EN-COURS :				
	Matières premières et autres approv.				
	En-cours de production:biens et serv.				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	AVANCES & ACPTEES VERSES SUR COMMANDES				
	CREANCES :				
	Créances usagers et cptes rattachés	160 500.79		160 500.79	92 102.04
	Autres	172 542.33	2 250.00	170 292.33	39 204.67
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
	DISPONIBILITES	1 850 959.94		1 850 959.94	2 158 488.33
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	29 833.69		29 833.69	30 586.52
TOTAL II		2 213 836.75	2 250.00	2 211 586.75	2 320 381.56
	CHARGES A REPARTIR S/ PLUS.EXERC. (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)		3 641 788.38	941 794.05	2 699 994.33	2 802 699.65

BILAN PASSIF AVANT REPARTITION

PASSIF	01/01/2017 au 31/12/2017	01/01/2016 au 31/12/2016
	Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES :		
FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE	32 894.01	32 894.01
ECART DE REEVALUATION (sur biens sans droit de reprise)		
RESERVES :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	1 503 265.71	1 430 591.98
REPORT A NOUVEAU	-1 007.47	- 1 007.47
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-49 923.75	72 673.39
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS :		
FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION (sur biens avec droit de reprise)		
DROITS DES PROPRIETAIRES (Commodat)		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES	9 398.67	9 398.67
TOTAL I	1 494 627.17	1 544 550.58
PROVISIONS		
PROVISIONS POUR RISQUES	366 579.00	377 798.05
PROVISIONS POUR CHARGES	5 200.00	
TOTAL II	371 779.00	377 798.05
FONDS DEDIES		
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	5 000.00	5 000.00
FONDS DEDIES SUR AUTRES RESSOURCES		
TOTAL III	5 000.00	5 000.00
DETTES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	127 053.72	170 318.50
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	21 277.34	35 810.07
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	67 440.48	67 067.51
DETTES FISCALES ET SOCIALES	553 261.20	538 308.13
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	42 811.67	60 230.56
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	16 743.75	3 616.25
TOTAL IV	828 588.16	875 349.52
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	2 699 994.33	2 802 699.65

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE

RUBRIQUES	01/01/2017 au 31/12/2017 Durée : 12 Mois	01/01/2016 au 31/12/2016 Durée : 12 Mois
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
Dont à l'exportation :		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	22 562.17	34 879.79
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	40 713.06	11 835.40
Cotisations	880.00	879.00
Autres produits	5 361 055.65	5 412 039.97
TOTAL I	5 425 210.88	5 459 634.16
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
Achats de marchandises (a)		
Variation de stock		
Achats de matières premières & autres approvisionnements (a)	24 708.23	19 773.43
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	748 154.35	795 663.68
Impôts, taxes et versements assimilés	355 031.20	314 592.26
Salaires et traitements	2 961 125.73	2 867 558.99
Charges sociales	1 244 075.85	1 281 855.86
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (b)	69 786.86	73 118.87
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	2 250.00	1 933.00
Pour risques et charges : dotations aux provisions	28 024.00	42 384.00
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	14 028.27	2 252.88
TOTAL II	5 447 184.49	5 399 132.97
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-21 973.61	- 60 501.19

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE SUITE

RUBRIQUES	01/01/2017 au 31/12/2017 Durée : 12 Mois	01/01/2016 au 31/12/2016 Durée : 12 Mois
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations (3)		
D'autres valeurs mobilières & créances actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7 692.99	9 672.96
Reprises sur provisions et transferts de charges		9 492.00
Différences positives de change		
Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	7 692.99	19 164.96
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	5 514.96	6 879.14
Différences négatives de change		
Charges nettes s/cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	5 514.96	6 879.14
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	2 178.03	12 285.82
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-19 795.58	72 787.01
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	570.67	2 739.59
Sur opérations en capital	3 960.00	
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 759.49
TOTAL VII	4 530.67	7 499.08
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	1 979.79	5 205.60
Sur opérations en capital	8 427.69	
Dotations aux amortissements et aux provisions	22 722.36	
TOTAL VIII	33 129.84	5 205.60
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-28 599.17	2 293.48
IMPOTS SUR LES BENEFICES (IX)	1 529.00	2 407.00
REPORT RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (X)		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (XI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	5 437 434.54	5 486 297.10
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	5 487 358.29	5 413 623.71
EXCEDENT OU DEFICIT	-49 923.75	72 673.39

Rappel des notes de l'exercice précédent qui ont également un impact pour la comparaison :

Le compte de résultat enregistre :

- *des honoraires d'études de cabinets d'architectes pour l'étude d'un agrandissement du bâtiment O de 30 K€ ainsi que des honoraires consécutifs à la fusion de l'ATBA avec ATI pour 5,5 K€ qui expliquent en grande partie l'augmentation des charges externes ;*
- *une dotation à la provision pour engagements retraite de 38 K€ alors que l'exercice précédent enregistrerait une reprise de 24 K€.*

Concernant le compte de résultat de l'association, activité hors financeurs dite sur « fonds propres », ce dernier enregistre un produit exceptionnel relatif à l'affectation d'un compte de trésorerie récupéré par l'association pour 11 K€ au titre d'opérations sur compte de majeurs très anciennes, lequel explique l'excédent comptable.

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Aucun événement ayant un impact comptable et financier au titre de cet exercice ne nous semble devoir être signalé.

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations brutes	Début de l'exercice (*)	Acquisitions	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	78 134,44	0,00	2 242,11	75 892,33
Immobilisations corporelles	1 271 026,33	95 404,94	47 001,78	1 319 429,49
Immobilisations financières	25 694,22	8 905,18	1 969,59	32 629,81
TOTAL	1 374 854,99	104 310,12	51 213,48	1 427 951,63

Amortissements & provisions cumulés	Début de l'exercice (*)	Dotations	Sorties actif Reprises provisions	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	63 379,48	4 622,16	2 242,11	65 759,53
Immobilisations corporelles	829 157,54	65 164,70	20 537,72	873 784,52
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	892 537,02	69 786,86	22 779,83	939 544,05

ACTIF IMMOBILISE NET	482 317,97	34 523,26	28 433,65	488 407,58
-----------------------------	-------------------	------------------	------------------	-------------------

(*) Les montants du début de l'exercice incluent les comptes de l'association ATBA absorbée par fusion au 1/01/2017.

ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>Début de l'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin de l'exercice</i>
. pour salaires, charges et indemnités de départ à la retraite (cf note 9bis)	373 498,05	20 774,00	34 043,05	360 229,00
. pour équipements	0,00	0,00	0,00	0,00
. fonds dédiés CET	0,00	0,00	0,00	0,00
. pour risques et litiges	4 300,00	7 250,00	0,00	11 550,00
. pour travaux climatisation	0,00	0,00	0,00	0,00
. pour grosses réparations	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	377 798,05	28 024,00	34 043,05	371 779,00

La provision pour fonds dédiés CET est dotée selon les demandes de mobilisation de jours de congés non pris des personnels salariés et est reprise en fonction des demandes de remboursement des jours pris.

La provision sur risques et litiges correspond à :

- des frais, demandés par la Caisse d'Epargne sur les comptes individuels des mandataires, pour l'utilisation de cartes de retrait et pour les arrêts de comptes ;
- un demande de travaux de remise en état des locaux par le bailleur des locaux d'Arcachon que nous avons quitté au mois de novembre 2017.

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN	DONT PRODUITS A RECEVOIR
Prêts				
Autres immob. Financières	32 569	6 409	26 160	/
Avances et acomptes versés	/	/	/	/
Organismes payeurs	160 501	160 501	/	/
Autres créances	170 292	170 292		17 090
TOTAL	363 362	337 202	26 160	17 090

DETTES	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN	+ 5 ANS	DONT CHARGES A PAYER
Emprunts et dettes auprès établis. crédit	127 054	44 799	82 255	/	/
Emprunts et dettes financières diverses	/	/	/	/	/
Dettes, fourniss. et comptes rattachés	67 440	67 440	/	/	/
Financeurs / majeurs	21 277	21 277	/	/	/
Dettes fiscales et sociales	553 261	553 261	/	/	276 054
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	/	/	/	/	/
Autres dettes	42 811	42 811	/	/	36 590
TOTAL	811 843	729 588	82 255		312 644

COMPTE DE RATTACHEMENT DES CHARGES ET DE PRODUITS

CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ces comptes n'enregistrent que des charges et des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges constatées d'avance	Montant
d'exploitation	29 834
financières	-
exceptionnelles	-

Produits constatés d'avance	Montant
d'exploitation	16 744
financiers	-
exceptionnels	-

CHARGES A PAYER & PRODUITS A RECEVOIR

Ces comptes ne constatent que des charges et des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à payer	Montant
Intérêts courus sur emprunts	-
Intérêts courus sur autres dettes financières	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Personnel et comptes rattachés	169 005
Dettes fiscales et sociales	107 049
Organismes - Remises et avoirs à établir	-
Autres dettes	36 590
	312 644

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	-
Prêts et autres immobilisations financières	-
Créances clients et comptes rattachés	-
Fournisseurs - Remises et avoirs à recevoir	-
Autres créances	17 090
Intérêts sur placements / établissements financiers	-
	17 090

FONDS ASSOCIATIFS

<i>Fonds propres</i>	<i>Exercice N</i>	<i>Exercice N-1</i>	<i>Variation (*)</i>	<i>Fonds dédiés</i>
Fonds Associatifs	32 894.01	28 959.71	3 934.30	-
Réserves d'investissement	780 569.25	724 461.09	56 108.16	-
Réserves de trésorerie	138 317.33	124 013.38	14 303.95	-
Réserves diverses	434 568.28	395 668.51	38 899.77	-
Réserves de compensation	149 810.85	70 000.00	79 810.85	-
Réserves sous contrôle tiers financ.	-	-	-	-
R.A.N Dépenses Inopposables	- 1 007.47	-	- 1 007.47	-
Résultat de l'exercice (1)	- 49 923.75	88 688.39	- 138 612.14	-
Prov. Règlementée s/immobilisat°	9 398.67	-	9 398.67	-
TOTAL	1 494 627.17	1 431 791.08	62 836.09	-

(*) La variation inclut les fonds associatifs de l'ATBA du fait de la fusion comme suit :

PASSIF**FONDS ASSOCIATIFS****Fonds propres**

Fonds associatifs sans droit de reprise

1026000000 SUBV.GROUPAMA MAT.INFORMATIQUE

Autres réserves

1068200000 EXCEDENTS AFFECTES A L'INVESTI

1068500000 EXCEDENTS AFFECT.BESOIN F.R.

1068600000 RESERVE DE COMPENSATION

Report à nouveau

1196000000 DEPENS.INNOPPOSABLES A TUTELLE

Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)

Autres fonds associatifs

Provisions réglementées

1420000000 PROV.RENOUVELLEMENT IMMOBILIS.

Du 01/01/2016
au 31/12/2016

3 934

3 934

116 449

56 108

14 304

46 037

-1 007

-1 007

-16 015

9 399

9 399

TOTAL (1) 112 760

(extrait des Fonds Associatifs des comptes annuels de l'ATBA clos au 31/12/2016)

Le résultat déficitaire de 2016 de l'ATBA pour - 16 015 € a été affecté par décision de la D.D.C.S. en réserve de compensation sur l'année 2017.

Il n'y a pas de fonds dédiés à une action particulière dans les fonds associatifs.

SUIVI DES FONDS DEDIES

<i>Utilisations</i>	<i>Début de l'exercice</i>	<i>Engagements / Dotations</i>	<i>Utilisations Reprises</i>	<i>Fin de l'exercice</i>
Prestations d'évaluation externe accordés en 2013	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
TOTAL	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES RESSOURCES

	<i>N</i>	<i>N-1</i> (hors ATBA)	<i>Variation</i>
Dotation Globale (N) / Mois tutelles (N-1)	4 616 954	4 445 537	+ 171 417
Frais gestion majeurs	720 013	564 508	+ 155 505
Cotisations adhérents	880	879	+ 1
Autres Produits (1)	46 650	42 724	+ 3 926
TOTAL	5 384 497	5 063 648	+ 330 849

(1) Hors reprises sur provisions et transferts de charges.

VENTILATION DE L'EFFECTIF

<i>Effectif au 31/12/2017</i>	<i>Nombre de personnes ETP</i>
Cadres Employés Apprenti	8 99 0
TOTAL	107

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2017

EMPRUNT	CAISSE D'EPARGNE
Date de réalisation	06/10/2005
Objet	Immeuble et terrain Bâtiment O.
Durée	180 mois
Dernière échéance	28/09/2020
Capital emprunté	566 000 €
Montant de l'échéance	12 166 € par trimestre
Intérêts restant à courir jusqu'à la fin du remboursement	6 767 €
Capital restant dû	127 054 €
A moins d'un an	44 799 €
Entre 1 et 5 ans	82 255 €
A plus de 5 ans	- €
SÛRETE REELLES	Privilège de prêteur de Deniers à hauteur de 500 000 € sur l'immeuble, Hypothèque conventionnelle de 1er rang pour 66 000 € sur les travaux de l'immeuble.

ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2017

ENGAGEMENTS POUR DEPARTS A LA RETRAITE	MONTANT
Dette actuarielle	comptabilisé

Le passif social de notre société est déterminé en application de l'article L.123-13 du Code de Commerce et l'article L.122-14-13 du Code du travail.

Cette évaluation a été réalisée selon la méthode IAS 19 pour les salarié(e)s sous contrat à durée indéterminée présent(e)s à la date de clôture des comptes annuels avec départ à la retraite à la demande du salarié avec un taux d'actualisation de 2 % et la table de mortalité INSEE 2017.

Le montant de l'engagement total s'élève à 360 229 €.

**RESSOURCES OU CONTRIBUTIONS
VOLONTAIRES EN NATURE OU BENEVOLES**

RUBRIQUES	MONTANT
<u>PRODUITS</u>	
Bénévolat dont a bénéficié l'association	néant
Prestations en nature	néant
Dons en nature	néant
TOTAL	-
<u>CHARGES</u>	
Secours en nature	néant
Mise à disposition gratuite de biens et services	non valorisés (*)
Personnel mis à disposition par l'association	néant
TOTAL	-

Les contributions volontaires qui sont rapportées ne concernent pas le temps consacré par les membres bénévoles de l'association qui sont pour certains également administrateurs.

(*) Mises à disposition ponctuelles à titre gratuit de locaux, à savoir :

Ville de COUTRAS : convention d'occupation à titre gratuit d'un bureau de 15 m² (avec mobiliers et téléphone) et d'utilisation commune du Hall d'accueil (15 m²) les 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de chaque mois.

Communauté de communes de BLAYE : convention mise à disposition à titre gracieux de locaux dans la Maison des Services au Public le lundi et le vendredi de 9h00 à 12h00 comprenant un bureau de 12 m² ainsi qu'une zone d'attente partagée avec d'autres organismes de 46 m². Un accès au photocopieur, téléphone et armoire est prévu.

Ville de LIBOURNE : mise à disposition à titre gracieux d'un bureau (n°1) au sein de la Maison des Associations le 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00.

**REMUNERATIONS ET INDEMNITES
VERSEES AUX ADMINISTRATEURS
ET AUX DIRIGEANTS SALARIES**

Administrateurs

Aucune rémunération ou indemnité n'a été versée aux autres administrateurs au cours de cet exercice.

Les frais de missions de Madame La Présidente, dans le cadre de ses fonctions, ont été pris en charge par l'association sur présentation des justificatifs.

Cadres dirigeants salariés

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, nous vous informons que nous devons communiquer la rémunération et les avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Cependant, comme cela revient à communiquer la rémunération d'une seule personne, et qu'une réponse du Ministère de l'Intérieur publiée au J.O. du Sénat du 28/02/2008 indique que l'information ne doit pas être individualisée, nous ne pouvons pas communiquer cette information.